



vous accompagner



Les mesures MSA pour accompagner les agriculteurs en difficulté

■ Crises agricoles

Mesures d'aide au paiement sur les cotisations émises

Les échéanciers de paiement

Cette mesure permet d'étaler le règlement de certaines cotisations sociales afin de tenir compte des difficultés financières rencontrées par l'exploitant agricole.

La demande est étudiée au cas par cas. Elle doit être accompagnée d'éléments permettant de justifier les difficultés rencontrées ainsi que de garanties attestant de la capacité à respecter l'échéancier proposé.

Les prises en charge partielles de cotisations sociales

Des aides au paiement des cotisations sociales peuvent être accordées aux exploitants agricoles appartenant à des filières en difficulté. Ces aides sont affectées, sur décision du Conseil d'Administration de la MSA, aux filières en difficulté.

Pour en bénéficier, vous devez exercer une activité agricole, rencontrer des difficultés vous empêchant de payer vos cotisations dans les délais et démontrer que votre exploitation reste viable. Les justificatifs fournis doivent montrer que ces difficultés sont passagères et non durables.

Les cotisations prises en charge sont soumises au régime des aides de minimis. Elles ne peuvent dépasser, sur l'exercice fiscal en cours et les deux derniers exercices fiscaux, un plafond de 50 000 € pour le secteur de la production de produits agricoles.

Les remises de majorations et pénalités de retard

Les cotisants peuvent présenter, auprès de leur MSA, des demandes de remise de majorations et pénalités de retard après le règlement de la totalité des cotisations.

À noter : la conclusion d'un échéancier de paiement dispense le bénéficiaire de formuler une demande de remise de majorations et de pénalités de retard lorsque l'échéancier est arrivé à son terme. Si l'échéancier n'est pas respecté, le cotisant devra formuler une demande de remise écrite.

Le règlement amiable agricole

Cette procédure permet d'aider les exploitations agricoles qui rencontrent des difficultés financières, ou qui risquent d'en rencontrer prochainement. Elle peut être demandée par l'exploitant agricole ou par l'un de ses créanciers. Le président du tribunal désigne alors un conciliateur dont le rôle est d'aider les différentes parties à trouver un accord amiable pour réorganiser le paiement des dettes et favoriser la poursuite de l'activité de l'exploitation.

Mesures de prévention SST

L'équipe pluridisciplinaire du SSTA de la MSA du Limousin vous accompagne face aux crises afin de préserver votre santé et votre sécurité au travail par :

- L'Évaluation de votre situation de travail et des risques associés, notamment le risque chimique, machine, animal, les Trouble Musculosquelettiques et Psychosociaux (TMS TPS), l'organisation des lieux et bâtiments de travail.
- Un appui à la reprise et/ou le maintien de votre activité, en recherchant avec vous des solutions concrètes pour réduire la pénibilité au travail tout en alliant santé et performance pour votre entreprise/exploitation.
- L'étude, avec vous, lorsque les conditions sont réunies, des possibilités d'accompagnement financier avec l'aide technique des préventeurs de la MSA.
- Un accompagnement personnalisé de proximité, en lien avec les autres services de la MSA, grâce au guichet unique.

L'accompagnement social

La MSA du Limousin propose à l'exploitant agricole en situation de fragilité un accompagnement social, en s'appuyant sur plusieurs dispositifs selon l'évaluation des besoins.

Sous certaines conditions, les assurés agricoles peuvent prétendre à une aide financière pour faire face à des difficultés passagères.

Bénéficiaire d'un soutien administratif

Cette aide vise à soutenir les exploitants en situation d'épuisement professionnel en leur apportant une aide ponctuelle dans leur gestion administrative.

Bénéficiaire d'un soutien psychologique

Cette aide permet aux assurés agricoles de bénéficier d'une prise en charge de consultations psychologiques.

Se faire remplacer pour souffler

Cette aide permet de financer, sous conditions, le remplacement des agriculteurs en situation d'épuisement professionnels.

L'agriculteur bénéficie d'un temps de répit pour prendre soin de lui et de ses proches. Cette demande est à faire auprès du travailleur social de la MSA.

Faire le point sur l'avenir professionnel

Ce programme d'accompagnement propose aux agriculteurs de participer à des sessions collectives «Avenir en soi», pour valoriser leurs expériences et les amener vers un changement dans leur vie personnelle et professionnelle.

Agir pour le bien-être agricole

Pour accompagner au mieux ses ressortissants en situation de détresse, la MSA a mis en place :

- Un accompagnement adapté par une équipe pluridisciplinaire (travailleur social, infirmier, médecin, conseiller en prévention des risques professionnels).
- Un réseau de sentinelles formé qui alerte et oriente vers le bon interlocuteur.
- Le service Agri'écoute, un soutien anonyme et professionnel disponible 24/24h et 7/7j au **09 69 39 29 19**.

Accéder aux droits

Le dispositif «Les rendez-vous prestations» permet aux agriculteurs de faire le point sur les droits dont ils peuvent bénéficier (Complémentaire santé solidaire, aides au logement, RSA, prime d'activité). Ces entretiens personnalisés se déroulent dans les agences MSA ou par téléphone.

Il est possible de prendre RDV en ligne depuis «Mon espace privé», rubrique «Contact & échanges» sur le site **limousin.msa.fr**

Soutien agri' : nos solutions pour faire face aux crises agricoles

Retrouvez toutes les aides MSA sur notre site limousin.msa.fr > Exploitant > Soutien agri'

Mon activité professionnelle

Vous êtes exploitant ou employeur ? La MSA peut :

- Faciliter le paiement des cotisations
- Prendre en charge une partie des cotisations

Mes droits

Vous êtes salarié ou exploitant agricole ? En cas de baisse de vos revenus à cause d'une situation de crise **faites le point sur vos droits.**

Mes soutiens

Avec les crises et les difficultés qui surgissent, vous pouvez être sujet au stress et au mal-être. La MSA est mobilisée pour vous soutenir.

- Agri'écoute au 09 69 39 29 19
- Mon soutien psy
- L'aide au répit
- Les **358 délégués** de la MSA du Limousin
- La cellule de prévention du mal-être
- L'accompagnement vers le mieux au travail

COMMENT JOINDRE VOTRE MSA PAR TÉLÉPHONE ?

UN NUMÉRO UNIQUE
05.44.00.04.04
appel non surtaxé

Particuliers (salariés et exploitants) tapez 1 puis

- 1 Santé
- 2 Famille
- 3 Retraite

Pour vos questions professionnelles tapez 2 puis

- 1 Exploitants
- 2 Employeurs de main d'œuvre
- 3 Tiers exploitants

DES LIGNES SPÉCIFIQUES

Action Sanitaire et Sociale 05.55.93.40.30 de 13h15 à 17h
Recouvrement et Contentieux 05.55.93.40.61
Santé Sécurité au Travail et Prévention des Risques Professionnels 05.55.93.40.66
Gestion de la complémentaire santé 05.53.02.96.79

L'accueil téléphonique est ouvert : le lundi de 8h30 à 17h00; le mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h00; le jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 15h30.

MSA du Limousin
santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore

MSA du Limousin

1 Impasse Sainte Claire
87041
Limoges cedex 1

Tél. : 05 44 00 04 04
limousin.msa.fr



L'essentiel & plus encore